

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 16 (1922)

Artikel: La combourgéoisie des cantons catholique et du Valais et son renouvellement en 1623

Autor: Niquille, Jeanne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-122543>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La combourgeoise des cantons catholiques et du Valais et son renouvellement en 1623

Par JEANNE NIQUILLE

Il s'agissait, en 1623, pour les cantons catholiques et le Valais, de confirmer à nouveau l'alliance qu'ils avaient conclue près d'un siècle auparavant. Cette cérémonie du « rafraîchissement de la combourgeoise », comme on disait alors, pouvait, selon la teneur du traité, être répétée tous les dix ans, règle que les contractants observaient tant bien que mal, suivant la faveur des circonstances. On n'y regardait d'ailleurs pas à une année près et l'on commémorait tantôt l'alliance de 1529, tantôt celle de 1533, si l'on était en retard.

Cette combourgeoise, à laquelle le Valais doit peut-être d'être resté fidèle à sa foi traditionnelle, n'a pas toujours été mise en valeur par les auteurs catholiques ; les historiens protestants, par contre, n'en font jamais mention sans manifester quelque mauvaise humeur, signe non équivoque de l'importance d'une union qui força plus d'une fois le Valais à mettre, malgré lui, la religion au-dessus de la politique.

Conclue le 12 mars 1529¹, donc très peu de temps avant l'alliance chrétienne, cette combourgeoise des catholiques groupa, à l'origine, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug, Fribourg, les sept dizains valaisans et l'Evêque de Sion. Masquant leur désir de se procurer des alliés contre les réformés, Lucerne, Uri et Unterwald simulèrent un renouvellement² des traités qu'ils avaient conclus avec quelques dizains valaisans en 1416 et 1417³ ; mais ils y associèrent l'Evêque de Sion, les dizains de Rarogne et de Loèche, puis Schwyz, puis Zoug, puis Fribourg, et l'alliance revêtit un caractère nettement religieux, puisque les parties contractantes prirent l'engagement de s'aider mutuellement de toutes

¹ *Eidg. Absch.* IV, 1, B, p. 96 ; p. 1464-1467. — *Blätter aus der Walliser Geschichte*, I, Sitten, 1895, p. 238-243.

² *Eidg. Absch.* IV, 1, A, p. 1279, p. 1450. — STRICKLER, *Actensammlung*, II, p. 9, n° 19. — *Eidg. Absch.* IV, 1, B, p. 17.

³ *Ibidem*, I, p. 354, 357, 359, 362.

leurs forces à conserver la vraie foi et de ne se laisser distraire dans l'accomplissement de ce devoir par aucun traité antérieur. Chaque partie promettait d'assister l'autre en cas d'attaque ; l'aide militaire que les Valaisans devaient fournir à leurs alliés n'était pas spécifiée dans le traité, mais un plan de défense, conçu par les cinq cantons catholiques et Fribourg, le 22 janvier 1533¹, fixait l'apport des Valaisans de la manière suivante : si les cinq cantons catholiques étaient attaqués, collectivement ou en particulier, par les Zuricois et les Bernois, les Valaisans devaient immédiatement déclarer la guerre à l'agresseur et mettre sans retard 1,000 soldats à la disposition des cinq cantons ; le reste des milices valaisannes devait ensuite être envoyé à Fribourg et servir à combattre Berne. Si l'attaque des ennemis était dirigée contre Fribourg et non contre les cinq cantons, tout le contingent valaisan devait se mettre en route pour Fribourg et servir à débloquer la ville en attaquant l'ennemi de dos.

C'était, en fait, un premier Sonderbund catholique ; l'expression est de Dierauer² et elle se justifie pleinement. Mais, en l'occurrence, les catholiques n'avaient fait que suivre l'exemple donné par Zurich et la combourgéoisie chrétienne ; ils avaient adopté et réalisé la maxime de Zwingli : « *Beatoresque sunt amicitiae, quae fide durant, quam ad quas instrumentis cogimur* ». Et leur alliance, dont la teneur fut d'abord gardée secrète, résista au choc des deux guerres de Cappel et fut respectée aussi bien par la première que par la seconde paix nationale. En 1529, en effet, bien que le principe de la parité religieuse eût été proclamé par les réformés, il ne fut appliqué par eux que d'une façon unilatérale et à leur avantage. C'est ainsi qu'ils maintinrent les combourgéoises chrétiennes et annulèrent l'alliance catholique avec l'Autriche. La combourgéoisie avec le Valais échappa momentanément à l'ostracisme des protestants³, peut-être parce que le contenu du traité n'était connu qu'imparfaitement encore à Berne et à Zurich⁴.

Après la seconde guerre de Cappel, les catholiques vainqueurs purent, à leur tour, interpréter la parité à leur profit, consolider et

¹ *Eidg. Absch.* IV, 1, C, p. 12.

² JOHANNES DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse*, III, Lausanne, 1910, p. 332.

³ *Eidg. Absch.* IV, 1, B, p. 1478-1483.

⁴ *Ibidem*, p. 299, p. 363. Le traité fut lu à Baden, le 22 septembre 1529, mais les députés catholiques refusèrent d'en donner une copie aux Bernois ; *ibidem*, p. 371, p. 392, p. 409.

élargir leur union. Ils la renouvelèrent, le 17 décembre 1533¹, et y admirent un nouveau membre, Soleure, qui venait de surmonter victorieusement les troubles fomentés par ses sujets réformés. Par cette combourgeoisie, dont la cohésion parfaite était reconnue des protestants, la prépondérance dans les affaires fédérales se trouvait assurée aux catholiques, qui étaient en mesure de diriger la politique de la Confédération dans le sens de leurs intérêts. Les cantons réformés le constatèrent avec amertume, mais, c'est l'aveu d'un des leurs, ils furent impuissants à former entre eux une union si efficace².

A propos de l'alliance de 1533, quelques auteurs fribourgeois ont prétendu qu'elle avait été conclue à Fribourg. C'est l'opinion de Fuchs, dans son *Friburgum Helvetiorum Nuythoniæ*³, celle de Berchtold⁴ et aussi celle d'Etienne Pugin, le chroniqueur dont je parlerai tout à l'heure⁵. Il n'en est rien. Les six cantons catholiques auraient voulu célébrer solennellement cette alliance à Soleure, au début de janvier 1534 ; mais ils y renoncèrent, sur la demande des Soleurois, à cause de l'agitation qui régnait encore dans la ville⁶. La lettre d'alliance fut rédigée à Lucerne et elle porte la date du 17 décembre 1533 ; elle fut scellée, à Lucerne, par les délégués des cinq cantons, le 5 janvier 1534, puis transmise à Soleure, à Fribourg et au Valais, qui durent y apposer successivement leur sceau⁷. A Fribourg, la mise du sceau se fit, en Petit Conseil, le 13 janvier 1534⁸, sans aucune cérémonie, mais pas secrètement non plus, comme l'a insinué Berchtold.

Dès lors l'alliance resta stable ; les cantons catholiques n'y introduisirent aucun changement, malgré les demandes réitérées des Valaisans qui, poussés par leurs alliés bernois, auraient voulu parfois se libérer de la tutelle des cantons catholiques et de leur intervention dans les affaires politiques et religieuses de la vallée. Les cantons catholiques refusèrent aussi d'introduire de nouveaux membres dans l'alliance et

¹ *Eidg. Absch.* IV, 1, C, p. 229-230 ; IV, 1, B, p. 1464-1467.

² DIERAUER, III, p. 244, 333.

³ *Friburgum Helvetiorum Nuythoniæ*. Chronique fribourgeoise du XVII^{me} s. publiée... par HÉLIODORE RÆMY DE BERTIGNY, Fribourg, 1852, p. 158-159.

⁴ Dr BERCHTOLD, *Histoire du canton de Fribourg*, seconde partie, Fribourg, 1845, p. 173.

⁵ *Mémorial de Fribourg*, IV, Fribourg, 1857, p. 221.

⁶ *Eidg. Absch.* IV, 1, C, p. 229, 230, 233.

⁷ *Ibidem*, p. 237.

⁸ AEF (= Archives de l'Etat de Fribourg), *Manual*, n° 51, p. 118.

déclinèrent les avances faites soit par l'Evêque de Lausanne¹, soit par le Duc de Savoie², qui désiraient en faire partie. L'accession à la combourgéoisis d'un prince étranger eût été un argument donné à Zurich qui, dès qu'il eut connaissance de la teneur du traité, en réclama l'annulation³.

L'alliance défensive conclue avec le Valais ne fut pas, dans les mains des catholiques, un instrument de conquêtes politiques ; elle devait leur apporter, d'une part, une certaine sécurité contre une attaque possible des Bernois et leur faciliter, d'autre part, la restauration religieuse en Valais. Le pays, il est vrai, ne passait pas pour protestant, mais les Bernois ne perdaient pas l'espoir de voir le peuple valaisan embrasser la Réforme. Des communautés évangéliques avaient pris naissance à Sion et à Loèche ; des Valaisans influents avaient accepté les nouvelles doctrines et nombreux étaient les jeunes gens du pays qui fréquentaient les universités protestantes, surtout celle de Bâle, où enseignaient leurs compatriotes Thomas et Félix Platter⁴.

Il serait trop long d'énumérer ici tous les efforts, parfois heureux, souvent mal accueillis, faits par les cantons catholiques pour maintenir leur foi en Valais ; à l'effet de se convaincre que ce but de l'alliance régla toujours leur attitude vis-à-vis des Valaisans, on peut parcourir, ce qui est long peut-être, mais très instructif, les « recès » des diètes catholiques du XVI^{me} et du XVII^{me} siècle et surtout les procès-verbaux des différents renouvellements de la combourgéoisis. Hilty prétend que cette ligue séparée fut renouvelée cinq fois : en 1540, 1555, 1567, 1681 et 1780⁵. Ces dates sont parfaitement exactes, mais l'auteur des *Constitutions fédérales de la Confédération suisse* oublie dix autres confirmations de l'alliance, celles de 1578⁶, de 1589⁷, de 1601⁸, de 1613⁹, de 1623¹⁰, de 1634¹¹, de 1645¹², de 1696¹³, de 1728¹⁴ et de 1756¹⁵.

¹ *Eidg. Absch.* IV, 1, C, p. 59.

² *Ibidem*, IV, 1, C, p. 286, p. 294.

³ *Ibidem*, IV, 1, C, p. 334, p. 365, p. 405.

⁴ Dr SEBASTIAN GRÜTER, *Der Anteil der katholischen und protestantischen Orte der Eidgenossenschaft an den religiösen und politischen Kämpfen im Wallis während der Jahre 1600-1613*, *Geschichtsfreund*, LII, Stans, 1897, p. 23.

⁵ C. HILTY, *Les constitutions fédérales de la Confédération suisse*, Neuchâtel, 1891, p. 130.

⁶ *Eidg. Absch.* IV, 2, p. 645-648, p. 655.

⁷ *Ibidem*, V, 1, p. 154, p. 177.

⁸ *Ibidem*, V, 1, p. 571, p. 616-617.

⁹ *Ibidem, Absch.* V, 1, p. 1131-1133, p. 1164. — ¹⁰ *Ibidem*, V, 2, p. 358-360.

¹¹ *Ibidem*, V, 2, p. 859, p. 1053. — ¹² *Ibidem*, V, 2, p. 1349. — ¹³ *Ibidem*, VI, 2, p. 636. — ¹⁴ *Ibidem*, VII, 1, p. 336. — ¹⁵ *Ibidem*, VII, 2, p. 180.

La fête de la confirmation de l'alliance avait été célébrée, jusqu'en 1623, successivement à Lucerne, à Sion, à Altorf, à Sarnen et à Zoug Schwyz avait préparé le renouvellement en 1599, mais les Valaisans ne s'étaient pas présentés à la fête¹.

L'honneur et les frais de la cérémonie de 1623 devaient revenir à Fribourg et l'on s'y prépara dès le mois de juillet. Un comité d'organisation fut constitué² et la réception des combourgeois devint l'objet de fréquentes discussions au Petit Conseil. La fête fut fixée tout d'abord au 24 septembre, date qui fut agréée par les six cantons catholiques, qui se concertèrent d'ores et déjà, en secret, sur les remontrances et les avis salutaires à adresser aux députés valaisans à cette occasion. On se proposait d'insister auprès de l'Evêque de Sion sur le manque d'instruction et la conduite peu exemplaire de son clergé, auprès des dizains sur le mauvais état des églises et l'insuffisance des bénéfices ecclésiastiques ; on voulait travailler au maintien des Jésuites en Valais, à leur installation à Sion et, affaire encore plus épineuse, obtenir la suppression de l'alliance du Valais avec les Ligues grisonnes³. C'étaient là, pour les Valaisans, beaucoup de choses peu agréables à entendre. Sentirent-ils venir le grain ? Prétextant que, avertis trop tard et occupés d'affaires importantes, ils ne pouvaient se rendre à Fribourg, les Valaisans proposèrent de remettre le renouvellement au printemps suivant⁴.

Leur refus arriva à Fribourg le 18 septembre, soit six jours avant la fête⁵. Les préparatifs battaient leur plein ; les étudiants du Collège répétaient leur comédie⁶ ; les soldats s'exerçaient à la parade. On ne pouvait sans inconvenient renvoyer la réception à l'année suivante. Lucerne, instruit de l'attitude des Valaisans⁷, convoqua une conférence des cinq cantons catholiques à Weggis, le 23 septembre ; comme on soupçonnait Berne d'intriguer en Valais pour faire échouer le renouvellement de la combourgeoisie catholique, les cinq cantons exigèrent que la cérémonie se fît dans l'espace d'un mois et proposèrent aux

¹ *Eidg. Absch.* V, 1, p. 518.

² AEF. *Manual* n° 174, p. 448.

³ AEF. *Missival*, n° 38 p. 173, p. 175. — *Eidg. Absch.* V, 2, p. 352.

⁴ AEF. *Correspondance du Valais*, II, 4/14 septembre 1623.

⁵ AEF. *Manual*, n° 174, p. 535.

⁶ Une répétition solennelle eut lieu le 19 dans la grande salle des classes.
Diarium Collegii.

⁷ AEF. *Missival*, n° 38, p. 187.

Valaisans la date du 22 octobre¹. De bon ou de mauvais gré, il fallut accepter².

Sur les cérémonies extérieures du renouvellement de 1623, on pourrait être prolix, car la fête dura près de cinq jours et compte parmi les plus brillantes qu'ait vues Fribourg. De plus, les détails à ce sujet sont abondants. Mais, comme une relation de la fête a été publiée par M. Gremaud dans le *Mémorial de Fribourg*³, puis reproduite sous une forme moderne par M. S. Dubey dans la *Revue de la Suisse catholique*⁴, ils ne sont, pour la plupart, plus inédits et je me bornerai à les rappeler très rapidement pour m'attacher à suivre les délibérations des alliés catholiques, qui sont beaucoup moins connues.

Mais un mot encore sur le récit publié par l'abbé Gremaud et sur son auteur. Il est intitulé : « Discours et récit d'un Fribourgeois sous le nom d'un étranger passant de la réception de Messieurs les Ambassadeurs des Cantons catholiques et République de Walley pour le jurement de l'alliance soit rafraîchissement d'icelle. 1623 ». « Cette relation », dit M. Gremaud, « a été écrite par un fribourgeois anonyme et contemporain. On la trouve à la fin du *Manual* du Conseil de Fribourg de l'année 1623, et différentes copies en ont été faites ». Or ceci est inexact, pour ne pas dire faux. Tout d'abord cette relation n'est pas anonyme ; seule, la copie consultée par M. Gremaud et qui se trouve dans les manuscrits Gady, à l'Evêché, était anonyme. Trois autres copies, que j'ai eues sous les yeux, portent le nom de l'auteur. L'une est la propriété de M. de Techtermann, qui a bien voulu me permettre de la consulter ; faite en 1623, pour Pierre de Techtermann, conseiller, elle est ornée des armoiries du propriétaire. La préface dédicatoire, adressée au Petit et au Grand Conseil de Fribourg, est signée : « Estienne De la Grange D. P.⁵ ». Une deuxième copie, qui se trouve à la Bibliothèque cantonale de Fribourg et qui fut autrefois la propriété de la famille Wild⁶, a la même signature que l'exemplaire Techtermann. Une troi-

¹ *Eidg. Absch.* V, 2, p. 356-357. — AEF. *Affaires fédérales*, IV (1590-1625), 23 septembre 1623. *Manual*, n° 174, p. 550. *Missival*, n° 38, p. 193.

² AEF. *Correspondance du Valais*, II, 23 septembre/3 octobre 1623. *Manual*, n° 174, p. 559. *Missival*, n° 38, p. 194-195.

³ *Mémorial de Fribourg*, IV, Fribourg, 1857, p. 219-236. — *Manuscrits Gady*, I, 399-412, aux archives de l'Evêché, Fribourg.

⁴ *Revue de la Suisse catholique*, XIX, Fribourg, 1888, p. 295-306.

⁵ Archives de M. Max de Techtermann, à Fribourg.

⁶ Ce manuscrit, qui m'était inconnu, m'a été communiqué par M. l'abbé Ducrest, Directeur de la Bibliothèque cantonale.

sième copie enfin appartient aux Archives de l'Etat de Fribourg et porte une signature plus complète encore de l'auteur « Estienne De la Grange dit Pugin »¹.

M. Grangier, qui avait eu entre les mains une semblable copie, fit d'Etienne Pugin un simple copiste du récit qu'il considérait comme anonyme et qu'il assimilait, à l'instar de M. Gremaud, à la relation du *Manual*². Une lecture un peu attentive de l'épître dédicatoire ne permet pas de mettre en doute qu'Etienne Pugin soit l'auteur de cette très intéressante relation qui lui assure un rang honorable parmi les chroniqueurs des événements fribourgeois. Mais qui est cet Etienne Pugin ? Originaire d'Everdes, il se faisait appeler volontiers Etienne de la Grange, dit Pugin ; parfois aussi, on trouve son nom germanisé sous la forme de Steffan Huenlin. Il fut reçu dans la petite bourgeoisie de Fribourg, le 20 juin 1608³. De profession, il était notaire; le 30 mai 1611, il obtint la « *Jur* », c'est-à-dire le droit d'exercer le notariat⁴. Mais les Archives de l'Etat ne possèdent aucun de ses minutaires et je n'ai vu jusqu'ici que deux actes notariaux stipulés par lui. Ces deux parchemins appartiennent aux Archives de la commune de Fribourg, et Pugin y joue en même temps le rôle de notaire et celui de partie contractante⁵.

Etienne Pugin ne revêtit aucune charge officielle ; on le chercherait en vain dans les listes de magistrats et de fonctionnaires. Et néanmoins il ne resta pas étranger aux affaires publiques. Le 15 février 1614, le Conseil, reconnaissant « la dilligence, integrite et promptitude... d'honorable et discret Estienne Pugin », fit de lui un aide du trésorier d'Etat. En 1625, Pugin entreprit un voyage à Milan dont on ne connaît pas le but⁶. En 1629, Pugin accompagna le détachement fribourgeois envoyé au delà du Gothard et commandé par Jost Ammann. Son rôle dans l'expédition consista à assurer l'approvisionnement des troupiers ; c'est tout ce que nous apprend de lui une lettre du capitaine Ammann⁷. A son retour, Pugin sollicita la bourgeoisie secrète, qui lui fut accordée gratuitement, le 21 février 1630, en raison des services rendus par lui au delà du Gothard. Il assigna son droit de bourgeoisie sur la maison

¹ AEF. *Documents sur le Valais*.

² Arch. de la Soc. d'histoire du canton de Fribourg, IV, p. 116.

³ AEF. *Rôle des petits bourgeois*, n° 6, f. 60.

⁴ AEF. *Manual*, n° 162, 30 mai 1611.

⁵ AEF. Archives de la commune de Fribourg, Parchemins, 13 février 1640.

⁶ AEF. *Manual*, n° 176, 30 juin 1625.

⁷ AEF. *Manual*, n° 180 9 juillet 1629.

qu'il habitait près de Saint-Nicolas¹. Devenu ainsi patricien, et veuf de Catherine Gobet dont il avait eu plusieurs enfants², Pugin épousa une patricienne, Elisabeth de Gottrau, qui lui donna deux filles, Elisabeth et Maria, en 1636 et 1638 et un fils, François-Prosper, en 1640³. A plusieurs reprises, Pugin fut chargé de tutelles d'orphelins ; il s'occupait de gérance de propriétés et ne savait pas l'allemand⁴, c'est son propre aveu. Il mourut à Fribourg entre le mois de juin 1643 et le mois de juin 1644⁵.

Pugin, par contre, ne peut pas être considéré comme l'auteur de la relation allemande inscrite à la fin du *Manual* de 1623⁶. Ce récit contemporain, qui concorde en gros, il est vrai, avec celui de Pugin, n'en est pas la traduction, ni le résumé. Il en est tout à fait indépendant : c'est la relation officielle plus sobre, mais plus exacte aussi, rédigée vraisemblablement par Pierre de Montenach, puisqu'elle est signée « *Stattschryber zu Fryburg* » et que Pierre de Montenach fut chancelier de 1618 à 1626⁷. Participant à la fête, non en qualité de spectateur comme Pugin, mais comme chancelier d'Etat et organisateur, Montenach a fait une relation qui est un modèle d'exactitude et de netteté, mais qui reste inférieure à celle de Pugin au point de vue du style et de la richesse des détails⁸.

La fête débuta plutôt mal. Il fallut modérer l'ardeur du Nonce apostolique, Alexandre Scappi, arrivé à Fribourg quelques jours auparavant⁹, et qui se préparait à sermoncer trop vertement les députés valaisans. Or, tout en reconnaissant que les observations du Nonce

¹ AEF. *Manual*, n° 181, 21 février 1630. *Livre des bourgeois*, II, f. 160.

² AEF. *Registre des baptêmes* (1600-1620), p. 94, 103. *Registre des baptêmes* (1621-1657), p. 12, 17.

³ AEF. *Registre des baptêmes* (1621-1657), p. 188, 221, 244.

⁴ AEF. *Manual*, n° 164, 12 septembre 1613 ; *Manual*, n° 176, 30 mai 1625 ; *Manual*, n° 180, 21 juin 1629.

⁵ AEF. *Compte des Kirchmeyer*, n° 44^a.

⁶ AEF. *Manual*, n° 174, p. 704-716.

⁷ AEF. *Besatzungsbuch*, n° 12, f. 373, 379, 385^v, 391^v, 397, 402^v, 408, 414, 420.

⁸ C'est à ces deux relations de PUGIN et de MONTENACH que j'emprunte les détails qui suivent ; pour les délibérations des assemblées, voir les *recès fédéraux* imprimés (*Eidg. Absch.* V, 2, p. 358-360) ou manuscrits (AEF. *Instructionenbuch*, n° 17).

⁹ Le Nonce était arrivé le 18 ; il repartit le 30. Le 18 et le 27, il passa la nuit au Collège des Jésuites, dans la chambre du P. Provincial. Il y prit quatre repas ; une fois, le 21 au soir, à la salle de récréation, avec le capitaine Quartry, de St-Maurice, et un religieux de cette abbaye ; le 28, à midi, au réfectoire, avec le chevalier A. Lamberger, de Fribourg. *Diarium Collegii*, p. 274.

étaient fondées, les Fribourgeois tenaient à ce qu'on ne heurtât pas de front leurs hôtes¹.

Arrivés à la Singine le samedi soir, les députés des cantons catholiques y passèrent la nuit. Les Valaisans, qu'une délégation fribourgeoise attendait à Schwarzenbourg, avaient pris le chemin de Châtel-St-Denis et arrivèrent inopinément à Marly, où on leur prépara en toute hâte une réception convenable. Une violente tempête de pluie se déchaîna dans la nuit et, le dimanche matin, quand les soldats fribourgeois se rendirent sur la place d'armes, près de la porte de Romont, un épais brouillard recouvrait Fribourg. Dès 8 heures, les dix compagnies, fortes chacune de 200 hommes, défilaient dans la ville pour gagner le Bruch, où elles devaient attendre l'arrivée des délégués. Cette attente fut longue. Les députés et leur suite, environ 70 personnes, accompagnés de plus de 150 magistrats et bourgeois de Fribourg, n'y arrivèrent qu'à 2 heures de l'après-midi. Pour ne pas retarder encore la démonstration militaire, le discours de bienvenue fut remis au soir ; l'inspection de la troupe, les exercices, les décharges de mousquets, l'attaque simulée réussirent au contentement de tous, du colonel François d'Affry, qui n'avait à faire qu' « un simple signe de son chapeau » pour être obéi, et des députés, qui assurèrent que des soldats exercés toute leur vie au métier des armes n'auraient pu faire mieux².

Précédés de la troupe, les députés à cheval arrivèrent en ville, où ils furent reçus par de nouvelles décharges de mousquets et de canons³, et ils défilèrent entre deux haies de soldats, postés depuis le Tilleul jusqu'à l'auberge du Chasseur. Là, l'avoyer de Diesbach prononça un discours de bienvenue, qui fut immédiatement suivi du souper.

Le lendemain, 23 octobre, avant l'ouverture officielle de la fête, les députés des six cantons et quatre délégués fribourgeois tinrent une conférence dont les délibérations ne figurent pas dans les *recès* fédéraux : il s'agissait de se concerter sur l'attitude à prendre vis-à-vis des Valaisans au sujet de l'affaire des Jésuites et de l'incident de Loèche dont il sera question plus loin. On résolut de traiter les choses en douceur en

¹ AEF. *Manual*, n° 174, p. 563.

² Le manuscrit Techtermann ainsi que les deux exemplaires de la Bibliothèque cantonale et des Archives de l'Etat contiennent des dessins schématiques de ces exercices militaires, dessins qui manquaient à la copie Gady, reproduite par M. Gremaud.

³ On employa pendant la fête 25 tonnes de poudre, ce qui occasionna une dépense de 500 écus bons.

montrant aux Valaisans soit les avantages que Loèche avait à se soumettre à l'autorité ecclésiastique et à respecter l'alliance, soit les mérites que les Jésuites s'étaient acquis dans les villes où ils avaient été reçus. Ce plan, adopté par les sept cantons catholiques, était celui des Fribourgeois, qui avaient associé largement les Jésuites aux préparatifs de la réception et veillé à ce que la fête fût une apologie constante de l'union et de la paix.

L'office solennel, qui suivit la conférence, débuta par un sermon d'un Jésuite célèbre, le P. Ferdinand Kolowrat, orateur renommé en Bohême, à Prague surtout, où il avait prêché pendant de longues années¹. Prenant pour texte de son allocution le premier verset du psaume 132 : « *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum* », le P. Kolowrat exhorte ses auditeurs à la concorde. Après l'office, qui fut célébré par le Nonce, le doyen du Chapitre de Sion, Jean Schindrig, représentant de l'Evêque, expliqua brièvement le but de l'alliance et l'avoyer de Diesbach fit à son discours une succincte réponse. Le pacte d'alliance fut lu à haute voix par le chancelier de Montenach et enfin juré par les délégués des cantons catholiques et tous les Fribourgeois présents. Les Valaisans ne firent que recevoir le serment de leurs alliés car les sept cantons catholiques devaient aller, l'année suivante, en Valais pour la contre-partie de la fête, c'est-à-dire pour recevoir le serment des Valaisans².

Sur le banquet qui réunit ensuite les invités, parmi lesquels se trouvaient encore Wallier, l'interprète de l'ambassadeur français Miron³, et le chevalier Adrien de Thomassin, président du parlement de Dôle, les deux chroniqueurs ne tarissent pas d'éloges ; disons, pour résumer, qu'il fut magnifique par l'ornementation de la salle et de la table, la profusion d'argenterie prêtée par les familles fribourgeoises, et pantagruélique par son menu. La série des viandes, par exemple, comportait chevreuils, sangliers, ours, chamois, blaireaux, lièvres, perdrix, faisans, cailles, chapons et gelinottes. Les convives restèrent à table de midi à dix heures du soir et ils burent successivement à la santé du Pape, de l'Empereur, des Rois de France et d'Espagne, des princes catholiques, des sept cantons et du Valais. Et, le lendemain, plus d'un délégué

¹ Voir sur lui SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, Bibliographie, IV, p. 1186.

² *Eidg. Absch.* V, 2, p. 405.

³ Wallier était porteur de deux lettres de Miron adressées l'une au gouvernement de Fribourg et l'autre aux députés des cantons catholiques (AEF. *Documents sur la France* (1610-1623), Soleure, 20 octobre 1623). Fribourg remercia l'Ambassadeur par lettre du 25 octobre 1623 (*Missival*, n° 38, p. 197).

incommodeé par ces trop copieuses libations ne trouva, selon Pugin, rien de mieux que de mettre en pratique l'adage bachique :

*Si perfusa mero fuerint tua tempora sero
Sumito mane meri pocula sicut heri* ¹.

Le mardi matin cependant fut consacré entièrement au travail. Le Nonce ouvrit la séance par un discours en italien, répété ensuite en allemand par Pancrace Python. L'éditeur des *Recès fédéraux* regrettait de n'avoir pu trouver aucun texte ni aucun résumé de l'allocution de Scappi ²; il en existe un à Fribourg, mais il a été malencontreusement relié dans une collection à laquelle il n'appartient pas ³. Après avoir dit tout le plaisir qu'il éprouvait à prendre part à la fête et la bienveillance que le Pape portait aux Confédérés catholiques, Scappi commença son réquisitoire contre le Valais, qu'il avait visité l'année précédente. Beaucoup d'abus, dit-il, en résumé, règnent dans le diocèse de Sion où l'on ne témoigne pas à l'Evêque le respect et l'obéissance qui lui sont dus. A Loèche, par exemple, un prêtre, Jérôme Pomp, exerce le ministère contre la volonté de l'Ordinaire et bien qu'il soit sous le coup d'une excommunication. Il serait permis, peut-être, de discuter qui, à Loèche, possède le droit de patronage, mais aucun laïque ne peut juger des aptitudes d'un ecclésiastique à un bénéfice et le mieux, sans doute, en l'occurrence, serait de remettre l'affaire à des arbitres. De pareils conflits portent toujours atteinte à la religion et les habitants de Loèche auraient quelque motif de craindre d'avoir encouru l'excommunication par leur résistance. Le clergé valaisan, surtout celui de la campagne, n'est pas à l'abri de tout reproche et ce n'est pas sans motif que les Jésuites avaient été précédemment appelés en Valais pour aider à l'éducation de la jeunesse et servir de modèle aux prêtres séculiers ; mais voilà que déjà on se repentait de ce bon mouvement et qu'on interdisait aux Jésuites de monter en chaire.

Le Nonce avait ainsi ouvert les feux en prenant en mains la cause de l'Evêque absent ; le Doyen de Sion renchérit encore sur l'affaire de Loèche, dont il fit tout l'historique, se plaignit de la façon peu consciencieuse dont certains Valaisans observaient le décret de Viège et

¹ Ce passage de la relation de Pugin a été omis dans la copie Gady et donc dans l'édition de l'abbé Gremaud ; il se trouve dans les autres exemplaires.

² *Eidg. Absch.* V, 2, p. 358. Le chanoine GRENAT, *Histoire moderne du Valais*, p. 241-242, a publié de ce discours un résumé français qui concorde assez mal avec le texte allemand des Archives de l'Etat de Fribourg.

³ AEF. *Instructionenbuch*, n° 17 : « *Kurtzer substantzlicher Inhalt Br H^t Nuncii fürtrags, so vil der Stattschryber concipieren mögen* ».

affirma le désir de l'Evêque et du Chapitre de voir les Jésuites continuer leur ministère en Valais.

Furieux de cette double attaque, les représentants des dizains essayèrent de prouver la pureté de leurs intentions, mais ne voulurent faire aucune promesse, aucune concession. Ils comptaient sur l'appui du représentant de la France, car les Jésuites, dévoués aux intérêts de l'Espagne, n'avaient pas d'adversaires plus résolus en Valais que les chefs du parti français¹; ils furent déçus. Wallier, en diplomate qui ne veut mécontenter personne, se borna prudemment à recommander la concorde aux Valaisans et à offrir ses bons services en qualité d'arbitre. Pour terminer son discours, il assura qu'un chargement d'argent français était en route pour Soleure et que Miron allait en faire immédiatement la distribution. C'était là une nouvelle capable de remettre tout le monde de bonne humeur pour le dîner qui suivit.

L'après-midi fut rempli par la représentation de la comédie des élèves des Jésuites, comédie qui n'avait rien de comique et qui fut plutôt une suite de tableaux allégoriques entremêlés de discours dans lesquels des personnages divers, David, Jonathas et Nicolas de Flue, célébrèrent les bienfaits de la concorde².

La discussion fut reprise, le mercredi matin, par l'avoyer de Diesbach qui invita les Valaisans, au nom des sept cantons catholiques, à mettre en pratique les conseils du Nonce et à s'efforcer de promouvoir en tout les intérêts de la vraie religion, comme ils l'avaient promis à leur dernière réunion, à Zoug. Il leur certifia que les Jésuites rendaient d'excellents services dans les villes où ils étaient reçus et que jamais ils n'avaient tenté de s'ingérer dans les affaires politiques. Ce discours fit une meilleure impression sur les Valaisans que celui de Scappi et leur porte-parole, Nicolas Meisch, montra un peu de bonne volonté dans sa réponse. Les députés, dit-il, n'avaient pas reçu des dizains le pouvoir de prendre des engagements au sujet du curé de Loèche et des Jésuites, mais ils promettaient d'en référer à leurs commettants et assuraient que, en dépit des renseignements malveillants fournis sur eux au Nonce

¹ EDOUARD ROTT, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, III (1610-1626), Berne, 1906, p. 659.

² *Datus a discipulis nostris Saul exautoratus, David inaugurate idemque cum Jonatha foederatus, ex triplici ponte in foro* (place Notre-Dame). Après la comédie eut lieu la distribution des prix de fin d'année aux étudiants. Le Nonce et les députés des cantons et du Valais y assistèrent. Le lendemain, plusieurs d'entre eux visitèrent le collège. *Historia Collegii*, p. 103; *Diarium*, p. 274.

et aux sept cantons, ils étaient de bons et pieux catholiques, fermement résolus à respecter l'alliance.

Il fallut se contenter de ces affirmations et, pour ne pas compromettre les résultats obtenus, les cantons catholiques n'abordèrent pas la question de l'alliance valaisanne avec les Ligues grisonnes. L'assemblée liquida encore quelques affaires étrangères à la combourgéoise et vota des remerciements au Nonce et à l'ambassadeur Miron. Les délégués employèrent le reste de la journée à visiter les monuments de Fribourg : églises, couvents, fortifications et arsenaux.

Puis, le jour du départ arriva ; le jeudi, après un discours d'adieu prononcé par Pancrace Python, les hôtes de Fribourg repartirent, accompagnés par les trompettes et les tambours jusqu'aux portes de la ville et par des délégations fribourgeoises, les uns, jusqu'à la Singine, les autres jusqu'à Châtel-St Denis. Le Nonce resta encore à Fribourg pour y régler quelques questions ecclésiastiques, la translation des reliques du Père Canisius, etc.¹.

A part un accident, qui avait causé la mort du vieux portier de la tour de Bourguillon, tout, disent les deux chroniqueurs, s'était passé à souhait. La réception avait été parfaitement réussie — c'est vrai — et les Fribourgeois reçurent de leurs alliés force lettres de remerciements pour l'accueil qui leur avait été préparé². L'éloquence du Nonce et de l'avoyer de Diesbach ne resta pas sans effet sur les Valaisans, puisque l'incident de Loèche se termina, l'année suivante, par l'éloignement du curé Pomp³. Néanmoins, les buts que s'étaient proposés les catholiques avant la réunion de Fribourg n'avaient pas tous été atteints. On s'en convainquit, en 1624, quand les Valaisans se joignirent, comme Berne et Zurich, à l'armée qui, soldée par la France, délivra les Grisons des Impériaux⁴ ; on le vit encore au printemps de 1627⁵, quand les Valaisans expulsèrent les Jésuites qui s'étaient, disaient-ils, faits les artisans de la politique espagnole et avaient encouragé les prétentions temporelles de l'Evêque de Sion.

¹ AEF. *Manual*, n° 174, p. 568, 569, 573, 574.

² AEF. *Manual*, n° 174, p. 625, 678. *Manual*, n° 175, 13 et 20 février 1624. *Correspondance du Valais*, II (1600-1700), 13/23 décembre 1623. *Affaires fédérales*, IV (1590-1625), 9 février 1624.

³ *Eidg. Absch.* V, 2, p. 407.

⁴ OECHSLI, *Orte und Zugewandte*, Jahrbuch für schweizerische Geschichte, XIII, 1888, p. 303.

⁵ Voir JOLLER, *Die erste Jesuiten-Niederlassung in Wallis, 1608-1627*, Blätter aus der Walliser Geschichte I, Sitten, 1895, p. 207-222.